

78

Lutte contre l'accaparement de terres et récupération de terres litigieuses par des paysans organisés

La présente expérience est le résultat d'une campagne de plaidoyer menée par CICODEV Afrique conjointement avec le Collectif des Paysans sans Terre de Diokoul, sur un cas d'accaparement de terres dans la communauté rurale de Diokoul Ndiawrigne, au Sénégal. L'action présentée ici est le résultat d'une campagne de 2 ans avec 99 paysans de 4 villages regroupés dans le Collectif des Paysans sans Terre de Diokoul pour récupérer 400 hectares de terres dont ils ont été expropriés dans des conditions qui ne respectaient pas les termes de la législation foncière au Sénégal. Cette campagne à travers ses différentes composantes a abouti à la rétrocession de 350 hectares sur les 400 et a permis aux paysans de revenir à la sécurité alimentaire après 6 ans d'expropriation qui ont installé l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et énergétique dans les ménages ruraux affectés par l'accaparement des terres.

PRINCIPALES ORGANISATIONS IMPLIQUÉES

CICODEV Afrique (l'institut panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement) ; Collectif des Paysans sans terres de Diokoul ; Conseil Rural de la Communauté de Diokoul ; Administration de la Ferme Mame Tolla Wade

SITUATION

Communauté rurale Diokoul Ndiawrigne, département de Kébémér, région de Louga, Sénégal

TIMELINE

2010 - 2012

PUBLIC CIBLE DU CAS

Société civile, gouvernement

MOTS-CLÉS

Lutte paysanne, sécurité alimentaire

BONNES PRATIQUES

Vers une gouvernance foncière centrée sur les personnes

Cette étude de cas fait partie de la Base de données de l'ILC sur les bonnes pratiques, une initiative qui recueille et diffuse systématiquement l'expérience des membres et des partenaires de l'ILC en matière de promotion de la gouvernance foncière centrée sur les personnes, telle que définie dans la Déclaration d'Antigua de l'Assemblée des membres de l'ILC. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page <http://www.landcoalition.org/fr/what-we-do>

Cette étude de cas soutient la gouvernance foncière centrées sur les personnes en contribuant à :

- Engagement 1** Respecter, protéger et renforcer les droits fonciers des femmes et des hommes vivant dans la pauvreté
- Engagement 3** Reconnaître et protéger les divers régimes fonciers et systèmes de production dont dépendent les moyens de subsistance des communautés
- Engagement 7** Veiller à ce que les processus de prise de décisions foncières soient participatifs
- Engagement 8** Garantir la transparence et la responsabilisation
- Engagement 9** Prévenir et pallier à l'accaparement des terres

Description de l'étude de cas

Contexte

Cette étude présente la lutte contre l'accaparement de terres à Diokoul par les populations et organisations locales. En effet, la récupération de terres litigieuses s'est faite grâce à des paysans organisés et une grande volonté de faire face à ces injustices.

Par sa délibération n. 004 ET / SSR du 21 Juillet 2005 du 21 juillet 2005, le conseil rural de Diokoul affectait près de 2070 ha de terres pour l'implantation d'une ferme privée appelée Mame Tolla. Cette ferme appartenait à une autorité politico-religieuse et, dans son projet d'expansion, allait avoir une conséquence dramatique pour les populations locales. En effet, sur les 2070 hectares, 400 hectares ont été clôturés à l'aide de fils de fer barbelés, dépossédant ainsi 99 paysans agriculteurs de quatre villages différents: Diokoul, Nguer-Nguer, Yadiana et Dara dans la communauté rurale de Diokoul, département de Kébémér, région de Louga au Sénégal.

Cette dépossession, sans consultation préalable et information aux paysans, a eu des impacts dramatiques sur la sécurité alimentaire des paysans et leurs familles, la sécurité énergétique (non accès des femmes à la biomasse pour la cuisine) ; mais aussi sur la

durabilité des ressources naturelles des villages (terre, eau, ressources forestières). Ces impacts ont été documentés par l'étude de CICODEV Afrique publiée sous le titre « Le Village où on entend plus le pilon. Impacts de l'accaparement des terres ».

Ainsi, cet accaparement des terres a touché plus de 99 paysans venant de 4 villages regroupés dans le Collectif des Paysans sans Terre de Diokoul. Pire encore, ces paysans, qui dépendaient de leurs terres ont été expropriés dans des conditions qui ne respectaient pas les termes de la législation foncière du Sénégal.

En l'espace de 10 ans (2000-2010), l'ampleur du phénomène de l'accaparement des terres au Sénégal est estimée à plus de 650 000 hectares de terre qui sont affectés à 17 investisseurs privés nationaux et/ou étrangers dans des conditions opaques. Cette superficie représente 16,45% des terres cultivables du Sénégal.

Solution

Pour défendre les droits des personnes expropriées et combattre l'injustice dont elles ont été victimes, les paysans se sont regroupés dans le « Collectif des paysans sans terre de Diokoul » avec l'appui de CICODEV Afrique. Ils ont mené une campagne pendant 2 ans, ponctuée par de nombreuses et diverses actions afin de se faire entendre et de faire valoir leurs droits.

La solution face à l'accaparement des terres a pris diverses formes selon les besoins et nécessités des paysans: envois de lettres aux autorités, des marches de protestation pacifiques, mais aussi des actions directes comme la décloturation d'une partie de la ferme, l'arrestation de 12 paysans pendant 3 mois, leur procès, la négociation avec le propriétaire de la ferme et le Conseil rural, la mobilisation de la presse. Grâce à cette forte volonté, cette solidarité entre les paysans et l'aide d'organismes locaux, la lutte a pu se faire.

Au bout de deux ans d'action, les paysans ont pu récupérer 350 hectares sur les 400 et ont pu réaliser des récoltes records leur assurant la sécurité alimentaire qu'ils avaient perdue pendant 6 années de dépossession.

Activités

Afin de faire face à ces expropriateurs, il y a eu tout un développement d'un plan stratégique de campagne avec les paysans victimes, ainsi que le renforcement de leurs connaissances sur leurs droits et sur la législation foncière.

Après avoir réalisé et présenté les résultats de l'étude de cas sur Diokoul lors du Forum social mondial 2011, CICODEV et le Collectif des Paysans sans Terre de Diokoul ont formulé une stratégie pour réclamer leurs terres autour des actions suivantes.

Sensibilisation et accompagnement juridique des paysans

La sensibilisation et l'accompagnement des paysans se sont déroulés sur plusieurs étapes. Tout d'abord, il y a eu l'organisation d'une journée de sensibilisation avec les paysans pour partager les résultats de recherche sur le cas de Diokoul. Par la suite, il a semblé nécessaire de sensibiliser les paysans sur le phénomène de l'accaparement des terres au niveau international et national et ses conséquences. Enfin, il paraissait important de discuter des possibles actions et stratégies de campagne, les risques encourus et les issues possibles.

Ces activités ont permis de renforcer les capacités et connaissances des paysans sur :

- La législation foncière du Sénégal pour mieux engager les discussions avec le conseil rural ;
- Les droits et responsabilités du conseil rural en matière foncière ;
- Les droits et responsabilités des communautés paysannes;
- Le droit d'accès à l'information foncière des citoyens.

L'impact de ces premières actions s'est révélé à travers la maîtrise par tous les acteurs paysans de leurs droits, l'alignement et le sentiment commun de la nécessité de lancer une campagne pour réclamer leurs droits.

Actions de plaidoyer

A la suite de la sensibilisation et des différentes discussions et formation, les premières actions mises en place sont les suivantes :

- La réclamation et l'obtention d'une copie de la délibération d'affectation des 2070 ha par le conseil rural dépossédant les paysans de leurs terres. Suite au premier refus du Conseil rural de remettre une copie de l'acte d'affectation des terres de la Ferme Mame Tolla Wade, le Collectif des paysans et CICODEV a dû recourir aux services d'un huissier de justice pour accéder au registre de délibération. Contre toute attente, l'acte d'affectation indiquait que la ferme n'était pas au lieu indiqué par la délibération du conseil rural, mais, était localisée à 7 km de l'endroit où l'avait situé la délibération du conseil rural. Le motif de délocalisation que CICODEV a trouvé plus tard était que la mauvaise qualité de l'eau à l'endroit initial affecté pour la ferme n'était pas propice à l'agriculture ;
- L'envoi de lettres au Chef de l'Etat, au Ministère de l'Agriculture, au Ministre de la Justice et au Président du conseil rural pour demander le transfert de la ferme vers l'endroit initial alloué par la décision du Conseil rural ;
- L'organisation d'une marche pacifique par les communautés des quatre villages partant de la ferme au bureau du conseil rural pour déposer la lettre de doléances.

Six mois après l'exécution de ces actions et durant lesquels les paysans se sont engagés dans les négociations avec l'administrateur de la ferme et le Conseil rural, aucune réaction n'avait été notée de la part des autorités administratives.

Cette situation d'inertie a conduit les paysans à organiser une action directe.

Action directe des paysans

Déterminés à récupérer leurs terres, les paysans ont profité de la campagne pour les élections présidentielles de février 2012 et de la première tournée de l'ancien Chef d'Etat dans son fief natal de Kébémér - situé à 10 kms du lieu d'implantation de la ferme - pour déterrer une partie de la clôture de la ferme qui les empêchait d'accéder à leurs propres champs pendant ces six longues dernières années.

L'arrestation des paysans

L'action précédente leur a valu une arrestation et un emprisonnement pour 12 d'entre eux pour motif de destruction de biens appartenant à autrui, association de malfaiteurs et menace de mort pour l'un des leaders paysans. Il a donc fallu réfléchir à comment les accompagner sur cette nouvelle problématique, tout en continuant à les aider à récupérer leurs terres.

Le procès

La procédure judiciaire a duré 3 mois avec trois apparitions devant le juge à l'issue desquelles le procureur s'opposait à la décision de relaxe prononcée du tribunal.

L'affaire fut renvoyée devant la cour d'appel qui a finalement confirmé la décision de relaxe des paysans rendue par le tribunal de première instance.

En dehors des actions décrites ci-dessus, la contribution de CICODEV a été très importante et elle a comporté les activités suivantes :

- L'assistance judiciaire et humanitaire : CICODEV a bénéficié du soutien de la Fondation Rosa Luxemburg et de ILC pour constituer un pool d'avocats pour défendre les paysans arrêtés durant l'action judiciaire et aussi apporter un soutien financier à leurs familles respectives pour un minimum de subsistance.
- La médiation jouée par CICODEV Afrique entre le propriétaire de la ferme, le Conseil rural et les paysans: Pendant que les paysans étaient en prison, CICODEV a continué les négociations avec le gérant de la ferme et le Président du Conseil Rural sur la base que le motif d'intérêt public avancé pour déposséder les paysans de leurs terres ne s'était pas matérialisé car les promesses que le propriétaire de la ferme avait fait aux paysans en termes d'équipement socio-économiques, d'emplois n'étaient pas tenues. Le deuxième argument de négociation utilisé par CICODEV et les Paysans est aussi tiré de la Loi sur le Domaine National qui exige la mise en valeur des terres affectées à tout exploitant ou investisseur. Ce qui était le cas seulement sur 50 ha des 400 ha octroyés à la ferme Mame Tolla.

Au terme des négociations, CICODEV a convaincu le gérant de la ferme de rétrocéder aux paysans les 350 ha qui n'étaient pas exploités. Les paysans dont les terres étaient exploitées sur les 50 hectares non rétrocédées ont reçu des compensations.

La formalisation de la rétrocession des terres

Même si la rétrocession des terres aux paysans a été effective sur les 350 ha, aucun acte administratif n'est encore enregistré pour formaliser cette rétrocession. C'est dans cette bataille que CICODEV et les Paysans sont engagés aujourd'hui.

La prise de postes politiques dans les instances de décision au niveau local

Ces péripéties et frustrations vécues par les paysans leur ont donné un sentiment très fort que ceux qu'ils ont élus au sein du Conseil rural n'ont pas pu représenter et défendre de manière effective leurs intérêts. Beaucoup d'entre eux ont alors décidé d'investir le champ politique pour s'impliquer dans la défense de leurs intérêts. Deux d'entre eux ont été élus lors des dernières élections locales de juin 2014 et s'occupent des questions domaniales au sein du Conseil rural de Diokoul au moment où l'Etat a lancé l'Acte III de la décentralisation qui transfère plus de compétences aux communes.

L'importance pour la gouvernance foncière centrée sur les personnes

CICODEV a choisi un cas d'accaparement des terres qui mettait en cause une haute autorité politique sénégalaise pour avoir installé sa ferme sur les champs qu'occupaient 99 paysans de 4 villages Diokoul, Nguer-Nguer, Dahra et Yadiana dans la communauté rurale de Diokoul, département de Kébémér, région de Louga.

L'étude a montré les processus par lequel le Conseil rural de Diokoul a exproprié les paysans, les impacts sur les ménages ruraux affectés qui montre une plus grande insécurité alimentaire et nutritionnelle à laquelle ils ont été confrontés pendant 6 ans, l'insécurité énergétique à laquelle les femmes ont été confrontées pour accéder au bois de chauffe pour faire la cuisine et la menace sur les ressources naturelles due à une surutilisation des terres.

Toutes les actions de plaidoyer de CICODEV Afrique sont fondées sur les résultats d'études sur les sujets identifiés. La recherche-action est au cœur des activités de CICODEV dont la mission est d'informer, d'éduquer et de représenter les consommateurs défavorisés. Les campagnes de plaidoyer de CICODEV -à l'instar du cas de Diokoul- sont toujours basées sur les faits documentés.

CICODEV dispose d'une expertise avérée et reconnue dans l'éducation à la citoyenneté et la protection des consommateurs avec un parti pris pour les consommateurs les plus défavorisés dans les domaines comme la sécurité alimentaire qui ne peut se réaliser sans l'accès des paysans aux facteurs de production dont la terre et l'eau.

Cette étude montre l'importance de la gouvernance foncière centrée sur les personnes car l'expropriation des terres des paysans n'a pas seulement eu un impact économique pour ces populations locales, mais surtout un impact très lourd de conséquences sur leur vie de tous les jours : la sécurité alimentaire premièrement, la sécurité du travail. La gouvernance foncière doit être centrée sur les personnes car ce sont elles qui en subissent les conséquences directement, et surtout ce sont elles qui peuvent avoir un poids non négligeable vis-à-vis de la situation.

Changements

Situation initiale

Avant la réalisation de cette lutte, un grand nombre de paysans se sont retrouvés expulsés de leurs terres agricoles, sans compensation et sans possibilité de négociation. En effet, comme il a été expliqué au préalable, le conseil rural de Diokoul a affecté près de 2070 ha de terres pour l'implantation d'une ferme privée appelée Mame Tolla appartenant à une autorité politico-religieuse. Avec 400 ha clôturés, 99 paysans de quatre villages Diokoul, Nguer-Nguer, Yadiana et Dara ont été dépossédés de leurs terres et outils de production dans la communauté rurale de Diokoul, département de Kébémér, région de Louga au Sénégal.

Cette dépossession sans consultation préalable et information des paysans a eu des impacts dramatiques sur la sécurité alimentaire des paysans et leurs familles.

Changements observés

Par rapport à la situation initiale, de nombreux changements se sont déroulés grâce aux différentes actions mises en œuvre pour lutter contre cet accaparement de terres.

Tout d'abord, les actions ont compris une sensibilisation et une formation des paysans. Ceux-ci sont aujourd'hui informés et ils connaissent leurs droits et les moyens de se défendre si un besoin se fait ressentir dans le futur. Ensuite, les autres actions telles que le plaidoyer ou encore l'arrachage des grilles ont amené les paysans à être plus solidaires, à travailler et échanger des idées, mais également à trouver la motivation et le courage de lutter face à des injustices et des autorités privées ayant du pouvoir.

Enfin, et surtout, les paysans ont pu récupérer 350 hectares de terres qui leur appartenaient et certains ont reçu une compensation pour les terrains non rendus.

Ainsi, nous pouvons, en résumé, dire que cette lutte contre l'accaparement des terres à Diokoul avec les Paysans sans Terre de Diokoul a eu des impacts très forts et importants pour les paysans qui y ont participé :

- la rétrocession des $\frac{3}{4}$ des terres litigieuses aux paysans victimes de l'accaparement des terres;
- une meilleure connaissance des droits fonciers par les paysans;
- l'émergence d'une citoyenneté active en milieu rural ;
- une sécurité alimentaire renforcée en milieu rural ;
- la visibilité sur l'ampleur du phénomène de l'accaparement des terres et son impact sur les communautés paysannes au Sénégal.

Preuves

Tout d'abord, il y a eu un éveil citoyen en milieu rural et la relance du débat sur le phénomène de l'accaparement des terres au Sénégal. L'étude menée par CICODEV sur le phénomène de l'accaparement des terres à Diokoul est la première étude de cas approfondie sur l'impact du phénomène sur une communauté paysanne au Sénégal.

Ensuite, les paysans ont retrouvé leurs terres à cultiver, ils ne sont plus expropriés : les 350 ha sont revenus à leurs propriétaires de droits.

Leçons tirées

Leçons pour la société civile

De nombreuses leçons sont à tirer de cette action au Sénégal pour faire face à des projets d'accaparement de terres de populations paysannes :

La nécessité de la mise en place d'une commission nationale de réforme foncière

Diokoul a servi de cas d'école pour toute la société civile. L'ampleur du phénomène démontrée à travers le cas de Diokoul a poussé la société civile à demander un moratoire sur les attributions de terres à grande échelle jusqu'au terme d'un audit foncier national fortement recommandé par les acteurs de la société civile notamment le Cadre de Recherche et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS) qui regroupe quelque 20 organisations dont CICODEV.

Ces actions ont aussi servi de déclic à la demande de la société civile d'une Commission nationale de Réforme Foncière plus inclusive et transparente dans ses démarches. Ce que le Chef d'État a accepté en mettant en place une CNRF répondant à ces critères notamment avec une forte implication de la société civile.

Emergence du leadership horizontal des communautés de base dans la gestion foncière

La campagne menée à Diokoul par les communautés de base se sont ainsi placées au-devant de la scène. Cette stratégie se fondait sur la nécessité de responsabiliser ces acteurs de base directement concernés par le phénomène de l'accaparement des terres. Le cas de Diokoul a ainsi impulsé un éveil politique du monde rural jusque-là cantonné au second plan dans la gestion des terres où les décisions suivent généralement la logique verticale c'est-à-dire dictées du haut vers le bas. Le Collectif des Paysans sans terre de Diokoul s'est par la suite engagé dans la politique en participant aux élections locales de juin 2014. Au terme de ces élections, 2 des membres dudit collectif occupent des postes stratégiques au sein du nouveau conseil mis en place. La Commission domaniale s'occupant des questions foncières est aujourd'hui présidée par un membre du collectif jadis victime de l'accaparement de terres.

Ce leadership horizontal est le reflet de l'émergence d'une société civile active à la base exigeant de plus en plus une gouvernance foncière inclusive et juste pour un développement durable. La nouvelle Commission Nationale de la Réforme Foncière au Sénégal (CNRF) a inscrit ses orientations dans son document de politique foncière .

Leçons pour les responsables politiques

Accessibilité à l'information foncière

Le cas de Diokoul posait la question de la transparence dans la gestion du foncier en milieu rural. L'inaccessibilité à l'information foncière a rendu difficile la campagne menée par les communautés de base et CICODEV Afrique. Dans le cas de Diokoul, CICODEV et les Paysans ont dû recourir aux services d'un huissier pour accéder au registre de délibérations du conseil rural.

Méconnaissance de la législation foncière

La méconnaissance de la législation foncière par les communautés de base risquait d'entraver l'action de récupération des terres. L'accompagnement juridique en termes de renforcement de capacités sur la législation foncière a permis de créer une conscience de l'Etat de droit chez les paysans qui auparavant avaient peur de l'autorité administrative (gendarmes, préfet, conseil rural, etc.).

Défis

Voici les défis survenus lors de la réalisation de cette action :

- L'orientation de la politique foncière enclenchée par les pouvoirs publics de l'ancien régime qui privilégiait l'agro-industrie au détriment de l'agriculture familiale.
- La juxtaposition des droits coutumiers et du droit écrit qui donne une définition peu précise de la notion de « mise en valeur » et « intérêt public ».

Suivi

Un suivi est nécessaire vis-à-vis de cette action. En effet, la position actuelle de CICODEV à Diokoul est la suivante : les 350 ha rétrocédés aux paysans le sont de manière informelle. Aucun acte écrit n'a été produit par le conseil rural pour réaffecter officiellement ces terres aux paysans.

CICODEV travaille actuellement sur la formalisation de la rétrocession des 350 ha en exigeant un acte d'affectation du conseil rural pour sécuriser les terres.

Références

Références et autres lectures

Le Mag du Boytown (2011) *Amadou Kanouté, directeur de Cicodev Afrique: Comment un Mbacké Mbacké proche de Wade a exproprié les terres de 99 paysans de Diokoul*
<http://leboytownshow.com/10012>

PressAfrik (2012) *Litige foncier à Kebemer : Wade perd sa ferme*
http://www.pressafrik.com/Litige-foncier-a-Kebemer-Wade-perd-sa-ferme_a92914.html

APS (2013) *Louga : douze "paysans sans terre" condamnés à trois mois avec sursis,*
Dakaractu http://www.dakaractu.com/Louga-douze-paysans-sans-terre-condamnes-a-trois-mois-avec-sursis_a45992.html

Espacerda (2011) *Grogne des producteurs de DiokoulDiawring, 99 paysans et familles dans les rues lundi, contre le bradage de leurs terres* <http://espacerda.over-blog.com/article-grogne-des-producteurs-de-diokoul-diawring-99-paysans-et-familles-dans-les-rues-lundi-contre-le-br-79561738.html>

Photos, vidéos

Accaparement des terres Diokoul ATN
http://www.dailymotion.com/video/xk36xt_accaparement-des-terres-diokoul-atn_news

Accaparement des terres : Procès des 12 Paysans de Diokoul, Version Wolof
http://www.dailymotion.com/video/xpjpt1_accaparement-des-terres-proces-des-12-paysans-de-diokoul-version-wolof_news

Coordonnées

CICODEV Afrique – L'Institut panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et Développement

BP 24 345. CP 12300, Ouakam

Dakar Sénégal

Amadou Cheikh Kanoute, Directeur exécutif de CICODEV Afrique,

amadou.kanoute@cicodev.org

Mamadou Mballo, Chargé de projet Sécurisation foncière, CICODEV Afrique,

mamadou.mballo@cicodev.org

Tél : +221 33 865 05 01 ; +221 33 865 05 02

Email : cicodevafrica@cicodev.org

Web : <http://www.cicodev.org>



Les publications de l'ILC sont publiées avec la permission Creative Commons- NonCommercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0). Le contenu de ces travaux peut être librement reproduit, traduit et distribué sous réserve que la Coalition Internationale pour l'accès à la terre, les auteurs de l'article et leur organisation soient mentionnés. Pour plus d'informations, pour nous faire part de vos commentaires et pour recevoir des copies, de toute publication citant le présent article comme source, veuillez envoyer un courriel à info@landcoalition.org ou vous rendre sur la page <http://creativecommons.org/>

Citation suggérée: Kanoute, A. and Lapeyre, C. (2017) *Lutte contre l'accapement de terres et récupération de terres litigieuses par des paysans organisés*. Étude de cas de la Banque de données de bonnes pratiques de l'ILC. Rome: ILC

La Coalition Internationale pour l'accès à la terre (ILC) est une alliance mondiale d'organisations intergouvernementales et de la société civile. Le but de nos 206 membres est d'œuvrer pour une gouvernance foncière qui est centrée sur les personnes, surtout au niveau national. Nous visons également à protéger les droits des femmes, des hommes et des communautés qui vivent de la terre.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne constituent pas nécessairement la position officielle de la ILC, ni celle de ses membres ou de ses donateurs. Auteurs: Amadou Cheikh Kanoute (CICODEV) et Clara Lapeyre (ILC).

Dernière mise à jour: mars 2017. Imprimé sur du papier recyclé/FSC.

SÉCRETARIAT DE LA COALITION INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS À LA TERRE

At IFAD, Via Paolo di Dono 44 , 00142 - Rome, Italy tel. +39 06 5459 2445 fax +39 06 5459 3445
info@landcoalition.org | www.landcoalition.org